



## ARRÊTÉ

N° : 2024-33

Exécutoire le : 03 OCT. 2024

Publié / Notifié le : 03 OCT. 2024

Visé le : 02 OCT. 2024

### RESSOURCES HUMAINES

#### **Arrêté portant remplacement de Madame Emilie ACQUISTAPACE (représentante suppléante du personnel) au Comité Social Territorial**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L. 112-1 et L. 211-1,
- Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L. 251-5 à L. 251-8,
- Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de Grand Lac en date du 17 mai 2022 portant création d'un Comité Social Territorial (CST) commun et fixant à 5 le nombre de représentants du personnel et à 5 le nombre de représentants de la collectivité,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS Grand Lac en date du 28 avril 2022 portant création d'un Comité Social Territorial (CST) commun,
- Vu le procès-verbal des élections professionnelles au CST du 8 décembre 2022,
- Vu l'arrêté n° 2023-02 en date du 23 janvier 2023 portant désignation des représentants du personnel et des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial,
- Vu l'arrêté n°2024-04 en date du 1<sup>er</sup> février 2023 portant rectification d'une erreur matérielle,
- Vu l'arrêté n° 2023-10 en date du 21 mars 2023 portant remplacement de Mme Céline CHAUSSARD (représentante suppléante du personnel) auprès du Comité Social Territorial,
- Vu l'arrêté n° 2024-12 en date du 23 avril 2024 portant remplacement de Mr Dominique GIROD (représentant suppléant du personnel) auprès du Comité Sociale Territorial,
- Vu l'arrêté n° 2024-18 en date du 28 mai 2024 portant remplacement de Mme Christelle VERGNOL (représentant suppléant du personnel) auprès du Comité Sociale Territorial,
- Vu la démission de Madame Emilie ACQUISTAPACE du conseil municipal de la commune du Bourget-du-Lac et du conseil communautaire de Grand Lac,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame ACQUISTAPACE Emilie, représentante suppléante de la collectivité, afin que la composition du Comité Social Territorial soit complète,

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1 : REMPLACEMENT DE MADAME ACQUISTAPACE EMILIE

Il convient de procéder au remplacement de Madame Emilie ACQUISTAPACE, représentante suppléante de la collectivité, auprès du Comité Social Territorial, en raison de sa démission.

Madame Emilie ACQUISTAPACE sera remplacée par Madame Gwénaëlle LE GUERREC CARROZ.

### ARTICLE 2 : COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

La composition du Comité Social Territorial (CST) de Grand Lac et du CIAS Grand Lac est fixée comme suit :

Organisation Syndicale	Représentants du personnel Titulaires	Représentants du personnel Suppléants
FO	PIDOUX Sandrine	PAGLIARELLA Marie
FO	JANAUD Nathalie	MUSITELLI Sandrine
FO	PEROZZO Christelle	VEUILLET Béatrice
CGT	REVEYRON Sylvie	GALLET Valérie
CGT	PISANO Joseph	CAMIN Pascale

Représentants de la collectivité Titulaires	Représentants de la collectivité Suppléants
BEAUX-SPEYSER Danièle	LE GUERREC CARROZ Gwénaëlle
CONVERT Jacques	FERRARI Marina
CROUZEVIALLÉ Bruno	GIMENEZ André
FONTAINE Nathalie	PIGNIER Colette
MOUNIER Christian	VIAL Jean-Marc

### ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à M. le Préfet de la Savoie ainsi qu'à Madame Gwénaëlle LE GUERREC CARROZ.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Président,  
Renald BERETTI



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2024-33 portant remplacement de Madame Emilie ACQUISTAPACE (représentante suppléante du personnel) au Comité Social Territorial

---

Date de transmission de l'acte : 02/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 02/10/2024

---

Numéro de l'acte : ar661 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241001-ar661-AI

---

Date de décision : 01/10/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)